



Ville de  
Saint Siméon de Bressieux  
- Isère -

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère

Commune de Saint Siméon de Bressieux

**PROCES – VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29/01/2025**  
**« Devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil  
municipal »**

**ORDRE DU JOUR**

POINT 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29/01/2025

POINT 2 - Subvention poste secrétariat ADELIS

POINT 3 - Renouvellement convention commune/ADELIS

POINT 4 - Ouverture anticipée de crédits budget principal 2025

**POINT 1 - Approbation du PV du Conseil Municipal du 29/01/2025**

Le procès-verbal du Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité

**POINT 2 – Subvention poste secrétariat ADELIS**

Mme POURCEL rappelle

Que la convention validée en séance de conseil municipal le 24/02/2021 et signée le 28 février 2021 liant la commune de SAINT SIMEON DE BRESSIEUX à l'association ADELIS pour la mise en place de la politique sociale et culturelle de la collectivité pour la période de 2021 à 2024 ;

Que le poste de secrétaire de l'association est géré en direct par celle-ci depuis mars 2021.

Que les modalités d'échéancier du versement de la subvention et les éléments nécessaires au remboursement

Après lecture des éléments financiers justifiant du coût du poste du **2<sup>ème</sup> semestre 2024**, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ENTERINE** le coût pour l'année 2024 (2<sup>ème</sup> semestre) ;

**ORDONNE** le versement de 7 995.19€ à ADELIS sur le compte 65748

### **POINT 3 : Renouvellement convention commune/ADELIS**

Mme POURCEL, rappelle

Que la convention validée en séance du conseil municipal le 24/02/2021 et signée le 28 février 2021 liant la commune de SAINT SIMEON DE BRESSIEUX à l'association ADELIS pour la mise en place de la politique sociale et culturelle de la collectivité est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 ;

Qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention définissant les modalités techniques et financières de partenariat entre la commune et l'association ADELIS dans le cadre du projet EVS qui sera pris en compte au budget général pour l'année 2025.

Après présentation de la nouvelle convention et échange de vues, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

**ORDONNE** le versement de 78 083.00€ à ADELIS selon les échéances prévues dans la convention (compte 65748).

### **POINT 4 - Ouverture anticipée de crédits budget principal 2025**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L2121-29 ;

**Considérant** que le budget n'a pas encore été adopté au titre de l'exercice 2025

**Considérant** qu'il convient d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget 2025.

Considérant la réalisation de travaux ou d'achats de matériels ne pouvant attendre le vote du budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 jusqu'à l'adoption du budget 2025.

**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal lors de son adoption.

**PRECISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Opération	Intitulé opération	Article Budgétaire	Crédits ouverts En 2024	Crédits à ouvrir En 2025
044	TOURBIERE	2118	48 803€	12 000€
118	BATIMENTS	2131	494 436€	50 000€
119	MATERIELS et MOBILIERS	2158	122 578€	30 000€
124	AMGTS VILLAGE	231	658 413€	80 000€
126	RESTAURANT SCOLAIRE	231/ch 23	1 696 650€	80 000€

**Fin de la séance à 21h45**

Signature du Maire

Signature secrétaire